

JEAN RENAUD

Normandie, terre des Vikings

Les Vikings assaillirent l'Europe et la mirent à feu et à sang. La Neustrie ne fut évidemment pas épargnée mais, ce qui allait faire l'originalité de la future Normandie, c'est qu'après l'avoir ravagée, les Scandinaves la relevèrent de ses ruines et en firent une puissante province, ancrée sur un double héritage, norrois et franc.

Les incursions

Si la première apparition des Vikings en Baie de Seine remonte à 820, leurs attaques ne commencèrent véritablement en Neustrie qu'une vingtaine d'années plus tard. En 841, une flotte remonta la Seine, avec à sa tête un chef que la *Chronique de Fontenelle* appelle «Oscherus» (Ásgeirr): le monastère de Jumièges fut pillé, la ville de Rouen mise à sac. Ce n'était pas un phénomène isolé: les Vikings abordaient toutes les côtes et remontaient fleuves et rivières. La seconde expédition sur la Seine, en 845, était commandée par «Ragneri», en qui certains ont cru reconnaître le célèbre chef viking danois Ragnarr Loðbrók. Les Scandinaves gagnèrent Paris et Charles le Chauve, contraint de négocier, obtint leur départ contre un tribut de 7000 livres d'argent, une générosité qui n'allait pas manquer d'en inciter d'autres à remonter la Seine. En 847, l'église du Mont-Saint-Michel fut pillée et, fin 851, une nouvelle incursion dans la vallée de la Seine fut menée par le même Ásgeirr qui avait dévasté Rouen, dix ans auparavant. Ils incendièrent le monastère de Fontenelle (Saint-Wandrille) et, pour la première fois, passèrent l'hiver sur place. Une autre armée, commandée par deux chefs, «Sydroc» et «Godfrid» (Sigtryggr et Guðfríðr), apparut en 852 et hiverna également. Dès lors certaines îles de la Seine, comme celles de Jeufosse ou d'Oissel, devenaient des bases fluviales permanentes d'où ils pouvaient plus facilement mener leurs opérations guerrières sur l'arrière-pays.

Les incursions redoublèrent alors d'intensité. Des Vikings norvégiens débarquaient dans les îles de la Manche et le nord du Cotentin, tandis que les flottes essentiellement danoises continuaient de remonter la Seine et ses affluents: Paris était attaqué et brûlé en 856 et 861. Charles le Chauve devait faire face sur plusieurs fronts: les attaques scandinaves mais aussi les provocations bretonnes et les coups montés par ses propres frères. C'est en vain qu'il tenta de chasser les Vikings par la force. En 858, il fit personnellement le siège de Jeufosse (ou d'Oissel), résolu à en chasser les occupants, mais il fut obligé de se retirer au bout de trois mois car Louis le Germanique menaçait de le détrôner. En 861 il versa 5000 livres d'argent à un chef viking que les annales nomment «Weland» (Véland), pour qu'il fasse le

blocus à sa place: mais en définitive, l'opération tourna au net désavantage des Francs car, une fois sa mission accomplie, Véland s'allia aux autres et, ensemble, ils hivernèrent dans la région. C'est en vain aussi que le roi tenta de couper les grands axes de pénétration en fortifiant des ponts, notamment celui de Pîtres – dont les Vikings prirent eux-mêmes possession en 865 et qu'ils occupèrent pendant plus d'un an! La politique de défense du roi Charles péchait surtout par la faiblesse des défenseurs, même s'il y eut dans l'armée franque de vaillants chefs de guerre, tel Robert le Fort, chargé par le roi en 861 de la défense de la Neustrie, et qui périt en 866 face à «Hasting» (Hásteinn), le Viking le plus redouté en terre franque.

Le problème des incursions demeurait entier lorsque mourut Charles le Chauve, en 877. Charles le Gros, couronné empereur en 881, ne contrôla pas davantage le déferlement scandinave. Une formidable flotte, menée par «Sigfrid» (peut-être le roi danois Sigfríðr Háreksson), fit le siège de Paris pendant près d'un an (885-886): les Parisiens résistèrent bravement mais inutilement car Charles le Gros, revenu d'Italie, s'empressa de négocier au lieu de se battre. Et son successeur, Eudes, n'apporta pas non plus de solution: la lutte qu'il mena contre les Vikings se solda par des succès limités. Il mourut en 898.

Rollon

Les Vikings de la Seine continuaient de harceler le pays. C'est avec un de leurs chefs, d'ailleurs défait devant Chartres en juillet 911, que le nouveau souverain, Charles le Simple, négocia de son plein gré l'accord qui allait constituer l'acte de naissance de la Normandie.

La question des origines de ce chef viking, «Rollon» (Hrólf), est une des grandes énigmes de l'histoire normande. Les anciennes sources franques ignorent le problème et ne parlent que des «Normands de la Seine» ou de «Rollon le pirate». Mais deux traditions s'opposent de façon inconciliable: la normande qui fait de Rollon un Danois, et la norroise qui le veut Norvégien. La première remonte au XI^e siècle et est intimement liée à Dudon de Saint-Quentin qui écrit, entre 1015 et 1026, la chronique intitulée *Des mœurs et des actes des premiers ducs de Normandie*, éminemment poétique et dramatique, dont la valeur historique – en dépit de nombreux éléments intéressants – est souvent prise en défaut. Pour Dudon, Rollon est le fils d'un prince de Dacie (Danemark) – dont il ne cite pas le nom – qui aurait été contraint par le roi de fuir son pays à la mort de son père: il se serait réfugié en «Scanza» (Scanie?), puis serait parti pour l'Angleterre et la Frise avant d'arriver en Baie de Seine, en 876. La tradition norroise est avant tout celle du *Landnámabók* (rédigé entre 1100 et 1125) et de plusieurs sagas, notamment l'*Orkneyinga saga* (écrite vers 1190) et la *Heimskringla* (vers 1230). Rollon y est donné pour le fils du jarl Rögnvaldr de Møre, qui, banni par le roi Haraldr hárfagri, s'en fut d'abord aux Hébrides d'où il repartit pour ravager la Neustrie et finalement s'y établir.

Aucune de ces deux traditions n'est absolument fiable. Dans le premier cas, la chronologie et les faits concernant Rollon sont difficilement recevables. Cependant Dudon était bien placé pour parler de Rollon puisqu'il tenait en partie l'information de son petit-fils (Richard I^{er}) et arrière-petit-fils (Richard II). Dans le second cas, le silence des sagas sur les détails de la conquête normande est suspect, et le personnage de Rollon lui-même semble très composite. On peut s'étonner, entre autres, que le sobriquet dont il était affublé – Göngu-Hrólfr (Rollon le marcheur) – n'ait pas laissé de traces en Normandie. En revanche, la *Complainte de la mort de Guillaume Longue-Épée* (le propre fils de Rollon) dit qu'il était né outre-mer et d'une mère chrétienne: Hrólf, norvégien, aurait fort bien pu prendre pour épouse ou concubine une jeune femme chrétienne des Hébrides.

Toujours est-il que, même si Rollon était norvégien (comme on a plutôt tendance à le considérer aujourd'hui), l'onomastique normande montre bien que ce sont en majorité des Danois qui se sont établis dans ce qui allait devenir la Normandie.

Le traité de Saint-Clair-sur-Epte

Les *Annales de Saint-Vaast*, dont nous tirons la majeure partie de nos connaissances des incursions vikings à la fin du IX^e siècle, s'arrêtent en l'an 900, les précieuses *Annales* de Flodoard ne commencent qu'en 919. Nous ne savons donc rien directement de ce qu'il est convenu d'appeler «le traité de Saint-Clair-sur-Epte». Nous n'en connaissons pas les termes exacts, faute de texte – il est d'ailleurs peu probable que les clauses aient jamais été mises par écrit –, et nous ignorons jusqu'à la date de l'entrevue entre le roi et Rollon: sans doute à l'automne 911. Charles le Simple semble avoir concédé aux Vikings de la Seine un territoire dont ils avaient déjà à peu près le contrôle, et ce à deux conditions essentielles: le défendre (ce qui revenait à protéger le royaume contre de nouvelles incursions) et se convertir (la présence de païens étant intolérable).

En acceptant ces conditions, Rollon obtint une région correspondant à l'actuelle Haute-Normandie. Ce ne fut qu'une étape. En 924 le roi Raoul avança la frontière normande vers l'ouest, cédant notamment le Bessin où des Vikings s'étaient implantés après une étape anglaise. Puis en 933, après la mort de Rollon, Raoul remit à Guillaume Longue-Épée le Cotentin (et ses îles) et l'Avranchin, cédés précédemment aux Bretons mais tombés en déshérence. Le nord du Cotentin était déjà fortement colonisé par des Norvégiens venus de leurs dépendances outre-mer et qui avaient pris des terres individuellement, ignorés des chroniqueurs: ils restèrent longtemps hostiles à la nouvelle autorité ducale.

Les Scandinaves avaient dû exiger que leurs terres ne pourraient être reprises. Dans un diplôme daté de l'an 918, seul témoignage à peu près contemporain dont nous disposons, qui atteste indirectement l'accord

conclu entre les deux parties, le verbe utilisé est *annuere*: c'est bien l'expression d'une donation véritable. C'est sans doute pourquoi il n'est nulle part question des devoirs du vassal envers son suzerain. La Normandie devenait une espèce de margraviat uniquement astreint à défendre ses frontières. Rollon se convertit sans tarder et, devenu Robert par le sacrement du baptême, il rappela à Rouen l'archevêque, son clergé et quelques moines afin de se concilier les populations locales.

L'accord aurait pu être de courte durée: un accord semblable passé en 921 entre le comte Robert et le chef viking de la Loire, «Ragnold» (Rögnvaldr), lui octroyant le comté de Nantes, fut un lamentable échec. En fait il définissait une politique à long terme et des plus bénéfiques. Les trois cessions de 911, 924 et 933 ont élargi la mainmise scandinave à des territoires dont les frontières correspondaient à peu près à celles de l'ancienne province ecclésiastique de Rouen et reproduisaient le plus souvent les délimitations des circonscriptions administratives franques. La Normandie était née.

L'établissement scandinave

Nous n'avons pas de *landnámabók* normand: nous ignorons le détail de la colonisation. Et force est de constater que dans les textes norrois, la Normandie n'est mentionnée que de façon très anecdotique, ce qui montre bien qu'elle s'est mise très tôt en marge du monde scandinave. Quel était l'état de ce pays qui avait eu à subir tant d'expéditions? Sans doute ne faut-il pas broser un tableau aussi noir que les récits pessimistes des clercs nous le laissent imaginer. Certes les villes et les abbayes ont brûlé plus d'une fois, mais les Vikings n'ont pas coupé le pays de son passé. Les campagnes ont continué à vivre, les villages n'ont pas été désertés, les villes et les abbayes ont été reconstruites selon des plans souvent fidèles à ce qui avait été détruit.

La colonisation s'est faite à deux niveaux. Il y eut partage entre les chefs; il s'agissait de répartir des seigneuries entre eux, ce qui semble avoir été fait avec un souci d'équilibre: nul n'a reçu de domaine trop important, qui aurait pu être un danger par la suite pour les futurs ducs. Et il y eut le partage entre les hommes; cette colonisation rurale n'a eu d'intensité que dans les secteurs où l'influence nordique a été la plus précoce et la plus forte, notamment le pays de Caux, le nord Cotentin et le bassin côtier, le sud de la Normandie restant aux mains de la population franque. On ne constate ni ségrégation entre l'ancien habitat et le nouveau, ni politique de table rase. Au contraire, les Vikings ont rempli les zones vides et multiplié les défrichements. En outre, sur les côtes, les colons se sont spécialisés dans des activités relatives à la mer: la pêche, y compris la pêche à la baleine, mais aussi par exemple, les salines.

En s'établissant en Normandie, les Vikings ne recréèrent pas de territoire «scandinave». Au contraire, dès la cession de 911, c'est le sommet de la

hiérarchie – et non la base: hommes libres réunis en *þing* – qui se porta garant de la loi et de l'ordre dans le pays. Rollon avait compris qu'il était possible de puiser à deux sources, la nordique et la franque, et ses successeurs directs, Guillaume (927-942) et Richard I^{er} (942-996), continuèrent dans cette voie. Vis-à-vis de ses compagnons d'armes, Rollon était le *jarl*, – les sagas parlent de *Rúðujarlar*, les princes de Rouen – tel qu'on le concevait en Scandinavie. Mais il était aussi lui-même le successeur des comtes francs de Rouen et, à ce titre, pouvait asseoir son pouvoir sur la population franque en conservant le système carolingien en vigueur. Les circonscriptions administratives et même leurs subdivisions survécurent presque sans changements, et les droits fiscaux demeurèrent ceux d'avant la conquête: seul le mode de recouvrement de ces impôts fut amélioré!

Le modèle carolingien a sans doute paru avantageux à la nouvelle aristocratie normande, aussi l'a-t-elle largement suivi et, à partir de Richard II (996-1026), les éléments nordiques furent de plus en plus résolument abandonnés. A la mort de Robert le Magnifique (1027-1035), les Normands étaient encore, aux yeux de leurs contemporains, un peuple à part, dont les traits particuliers étaient ceux de leurs origines norroises. Pourtant la Normandie se départait de son empreinte scandinave. Si depuis 940 l'engagement du duc normand avait déjà pris la forme vassalique, après 1035 la féodalité l'emporta définitivement: elle ferait la force et la grandeur de la Normandie de Guillaume le Conquérant.

Le legs juridique

Nous ignorons la part des lois scandinaves édictées à l'origine: nous n'en retrouvons que des traces dans le droit normand lorsqu'il est consigné, au XIII^e siècle, ainsi que dans la coutume des îles anglo-normandes. Les rares textes (diplômes et chartes) dont nous disposons sont d'ailleurs écrits en latin par des clercs qui rejetaient systématiquement les termes et les idées scandinaves, étrangers à la tradition carolingienne qui était la leur.

Il semble que l'apport scandinave ait porté essentiellement sur quatre points: l'ordre public, la famille, les activités maritimes et rurales. En ce qui concerne le maintien de l'ordre, la peine d'exil (qui faisait la force de l'autorité ducale) a une origine scandinave indéniable. L'«*ullac*», la mise hors la loi (du norrois *útlagr*), est mentionnée dans une chartre du cartulaire de Préaux, vers 1050, établissant les «cas ducaux», autrement dit qui soulevaient la colère du duc – une tradition franque! Châtiment suprême, le bannissement était accompagné de la confiscation des biens et punissait toutes les offenses faites au duc, du conflit politique à la simple indiscipline. Une infraction typiquement scandinave est d'ailleurs attestée dans le cartulaire de Préaux: la «*hamfara*». Dans les coutumiers du XIII^e siècle, le crime est encore connu mais il est désigné par une expression latine signifiant «assaut à l'intérieur des quatre poteaux de la maison». Ce genre d'attaque par

effraction portait en Scandinavie le nom de *heimsókn*. Le mot «*hamfara*» correspond au norrois *hemför* qui signifie, plus simplement, visite de la maison.

Pour ce qui est de la famille, on a admis sur le même plan pratique à l'instar du mariage légal (devant l'Eglise), l'union dite *more danico*, c'est-à-dire le concubinage, sans sanction ecclésiastique. Le concubinage était courant en Scandinavie et de fait, pendant tout le X^e siècle, cette forme d'union a eu cours entre les ducs et les femmes d'origine non princière. Ajoutons à cela que certaines clauses concernant la succession des biens peuvent être mises en parallèle avec celles de certaines lois médiévales suédoises: celles d'Uppland, de Västmanland et d'Östergötland. Mais ceci reste très limité.

C'est dans le droit de la mer que l'influence nordique semble avoir été particulièrement importante. On y trouve la législation des épaves: le droit du varech (vieux danois *vrek*, épave), encore en vigueur dans les îles anglo-normandes. Monopole des ducs au XI^e siècle, ceux-ci s'en réservaient les formes les plus profitables au XII^e. A côté des épaves marines, les ducs avaient le monopole pour la baleine et l'esturgeon, ce qui rappelle une des clauses de la loi jutlandaise (1241), réservant au roi les trésors, les épaves et les poissons plus gros que l'esturgeon. Tout ce qui concerne le secteur de la pêche a probablement été régi, au début, presque exclusivement par des lois scandinaves. Il est question, par exemple, de *fisigardum* dans un acte de Robert le Magnifique à Dieppe en 1030: il s'agit des pêcheries (du norrois *fiskigarðr*). La loi de Scanie (1210) mentionne de tels *fiskigårdha*. Dans les textes du XI^e siècle, les baleiniers figurent sous le nom de *valmanni* (c'est le norrois *hvalmenn*) et l'expression *valseta* (de *hval(manna)setr*) désigne un établissement de baleiniers. Notons toutefois que cette activité existait avant l'arrivée des Scandinaves.

En milieu rural enfin, deux éléments sont la preuve de l'apport scandinave. L'un est très limité: il s'agit du «*mannsloth*», unité de tenure attestée vers 1025. Le mot correspond au norrois *mannshlutr* (part d'homme) mais ne s'applique pas à une part dans une pêcherie comme en Scandinavie, mais pour des terres, comme en Angleterre, où le mot aura pris ce sens quand les «armées» vikings se sont partagé le pays. L'autre élément est une preuve plus éloquente de l'organisation des campagnes «à la scandinave»: l'«acre», seule mesure agraire utilisée dans le duché jusqu'au XIX^e siècle. Le mot existe en norrois (*akr*); mais c'est en Angleterre que c'est devenu l'unité de mesure fondamentale et c'est de là que très tôt, il a été importé en Normandie (où il est attesté pour la première fois en 1006).

On chercherait en vain les détails de l'organisation militaire des premiers ducs. Rollon s'est-il entouré d'une «*hirð*» (garde personnelle)? C'est possible, mais aucun texte ne permet de l'affirmer. Seuls quelques patronymes reprennent le mot *húskarl*, qui désigne un membre de l'entourage d'un prince: par exemple Roger Huscaille, cité en 1263. De même, une forme de

leidangr a dû exister, donnant au duc la possibilité de mobiliser une flotte: c'est ce que fit Guillaume le Conquérant pour attaquer l'Angleterre en 1066. Mais les sources n'ont pas conservé la trace des modalités de cette levée navale: c'était pourtant aussi un trait spécifique de la Normandie.

Une intégration réussie

L'établissement scandinave en Normandie a toujours été guidé par l'intérêt. Tout ce qui menait à la réussite convenait aux Vikings et ils firent preuve de beaucoup d'ingéniosité et d'une grande capacité d'adaptation. C'est ce qu'a fort bien compris l'auteur des *Miracles de Saint Vulfran*, quand il écrit à propos de Rollon: «Il se concilia en peu de temps les hommes de toutes les origines et des diverses professions, et fit de toutes les races un seul peuple».

Tandis que les Vikings se convertissaient au christianisme et s'intégraient dans une communauté avec laquelle ils allaient peu à peu se fondre, les unions mixtes ont eu pour conséquence l'asphyxie de la langue norroise qui, au bout de quelques générations, tomba en désuétude. Toutefois un certain vocabulaire norrois s'est imposé. La population locale aura fini par adopter des mots de la vie quotidienne pour les avoir entendus très souvent, d'autres parce que les nouvelles structures les imposaient et le reste parce qu'ils exprimaient des notions pour lesquelles leur propre langue manquait de termes précis. Le patois normand en a gardé l'empreinte, limitée certes: on ne compte plus en effet qu'une bonne centaine de mots dont l'origine norroise soit à peu près certaine.

Citons-en ici pêle-mêle quelques exemples. Un «buron» est une petite cabane (de *búr*, même sens), l'«étoc» est un tronc d'arbre (de *stokkr*, tronc ou bûche); la «rimée» (la gelée blanche) vient de *hrímr* (même sens); la «maouve» (la mouette) de *már* (pl. *mávar*, même sens); la «houlette» est le trou du lapin (de *hol*, trou); le «mucre» (le moisi) vient de *mygla* (même sens), peut-être après confusion avec *mykr* (fumier). Et parmi les verbes, citons «ouiner» (pleurer), de *veina* (gémir) ou «tiller» (fendre), de *telgja* (même sens). Mais c'est incontestablement le vocabulaire maritime qui a subi la plus grande influence norroise. Le «fiot» (la marée montante), c'est le norrois *flóð* (même sens). Le «dranet» et le «lanet» sont des filets que, respectivement, on traîne (de *draga*, tirer, et *net*, filet) ou on tend (de *leggja*, poser). L'«orfie» (l'aiguille de mer) vient de *hornfiskr* (même sens), le «hâ» (le chien de mer) de *hár* (même sens ou, en composition, requin). Bon nombre de mots ayant trait à la navigation sont d'ailleurs passés en français, par exemple: la quille (de *kjölr*, pl. *kilir*), l'étrave (de *stafn*), un tolet (de *pollr*), un hauban (de *höfuðbenda*), les verbes cingler (de *sigla*), haler (de *hala*), gréer (de *greiða*), etc.

Autre conséquence de l'intégration, beaucoup de Normands portent aujourd'hui encore des noms de famille dérivés du norrois. Les patronymes ne sont fixés que vers le XV^e siècle en Normandie et, pendant les cinq ou

six cents ans qui précéderent, on a continué à donner des noms scandinaves. Curieusement, ils se sont conservés sous forme de patronymes mais ont peu à peu disparu en tant que prénoms: Anquetil (du norrois *Ásketill*), Toutain (*þorsteinn*), Turquetil (*þorketill*), Turgis (*þorgils*), Auzouf (*Ásúlfr*), Turgot (*þorgautr*), Osmond (*Ásmundr*), Thouroude (*þorvaldr*), etc. Mais la similitude entre noms francs et scandinaves laisse souvent un doute: Renouf, par exemple, vient soit du norrois *Runólfr*, soit du franc *Ragnulf*. On trouve aussi des patronymes issus du vocabulaire norrois utilisés comme surnoms, tels que Le Vauman (de *hvalmann*, baleinier) ou Dodeman (de *dauðamann*, condamné à mort).

Toujours est-il que l'intégration des Scandinaves en Normandie s'est si bien faite que rares sont les restes visibles de leur venue: guère de sépultures; pas de pierres runiques – et celles de Scandinavie ne mentionnent pas la Normandie –, très peu d'armes ou de bijoux, aucune coutume. Et si l'on croit reconnaître certains traits nordiques dans la physiologie ou le caractère des Normands, il ne faut pas se leurrer: ils ne concernent plus, de nos jours, que des individus isolés ou des groupes épars.

La toponymie

Les Vikings ont pourtant laissé en Normandie un héritage considérable: les noms de lieux. Certes le pays était peuplé et les toponymes déjà existants se sont maintenus le plus souvent. Mais il en restait encore beaucoup à donner.

Parmi les toponymes décrivant la nature, les plus nombreux sont ceux qui comportent l'appellatif *bekkr*, désignant un ruisseau: par exemple Briquebec, dont le premier élément est *brekka* (pente), ou Orbec (*ør*, gravier); on trouve aussi seul Le Bec ou Le Becquet. Les noms en «dal(le)» sont dérivés de *dalr* (vallée): Oudalle (*úlfr*, loup), Tyrdal (*þyrnir*, épines) ou seul, La Dalle. Pour les forêts on ne rencontre pas l'appellatif *skógr*, mais *lundr*, formant des noms en «lon(de)»: Yquelon (*eik*, chêne), Etoublon (*stubbi*, souche) ou seul, La Londe. L'appellatif *holmr* (îlot) a abouti d'une part à «homme», surtout utilisé seul: Le Homme, Le Houmet, et d'autre part à «hou»: Lihou (*hlið*, pente), Quettehou (*Ketill*). L'appellatif *haugr* (tertre, hauteur) se rencontre seul: La Hogue, La Hougue, et de même *hol* ou *hola* (trou, creux): La Houle, Les Houles. Les noms en «mare» utilisent l'appellatif *marr* (mer), qui a pris en Normandie le sens d'étang, d'eau stagnante: Roumare (*Hrólfr*), Boquemare (*bók*, bouleau). Les noms en «fleur» sont issus de *flói* (golfe, estuaire) ou de *flóð* (flot): Honfleur (*húnn*, hune), Harfleur (*herjan*, pillage); ceux en «vic», de *vík* (anse, baie): Sanvic (*sandr*, sable), Selvic (*selja*, saule). Et bien d'autres appellatifs scandinaves ont eu, en Normandie, un usage plus limité: entre autres, *hallr* (pente) qui a donné La Haule; *höfn* (gén. *hafnar*, port) qui a donné Le Havre ou le Hable; *rás* (courant, chenal) dans Le Raz-Blanchard; *klif* (falaise) qu'on trouve dans Car-

queclif; *melr* (pl. *melar* ou **mjelar*, dune) qui a donné Les Mielles; etc.

Parmi les toponymes qui ont trait à l'habitat et à l'activité des hommes, nombreux sont ceux qui se terminent par «tot». L'appellatif norrois *toft* (ou *topt*) a le sens de terrain, avec ou sans habitation; on le trouve seul, Le Tot, Tôtes, ou en composition: Butot (*búð*, baraque), Tourmetot (*þormóðr*). En revanche, les toponymes en «torp» ou «tourp» (*þorp*, ferme isolée ou hameau) – Saussetour (*Saxi*), ou seul, Le Torp – et ceux en «bu» ou «bye» (*byr*, village) – Carquebut (*kirkja*, église) – sont très peu représentés. Les colons, francisés au bout d'une ou deux générations, semblent y avoir renoncé pour adopter un autre mode de dénomination courant autour d'eux, utilisant le latin *villa*, dans le sens de ferme ou de village. On compte par centaines les noms en «ville» dont le premier élément est un anthroponyme scandinave: par exemple Trouville (*þorólfr*), Hatainville (*Hásteinn*) ou Colleville (*Koli*). D'autres appellatifs norrois ont été utilisés pour décrire le nouvel habitat, mais de façon beaucoup plus limitée. Les toponymes en «beuf» sont souvent issus de *búð* (baraque): Elbeuf (*vella*, source); ceux en «cotte» viennent de *kot* (cabane): Brocottes (*brú*, pont); ceux en «hus» viennent de *hús* (maison): Etainhus (*steinn*, pierre); et ceux en «écal(e)» viennent de *skáli* (abri provisoire): Touffrécale (*þorfrøðr*); sans oublier les divers Houlgate, formés de *holr* (creux) et *gata* (rue, chemin). Divers toponymes, enfin, ont trait à l'activité des hommes: ainsi ceux qui se terminent par «gard», issus de *gardr* (enclos – le plus souvent cultivé – auprès de la ferme): Lingard (*lín*, lin); ou les nombreux noms en «tuit», du norrois *þveit* (défrichement), également employé seul (Le Thuit): Bracquetuit (*brakni*, fougère).

Malheureusement la plupart des noms ont été écorchés au fil des siècles. Qui devinerait, par exemple, que derrière Le Val-au-Sou (anciennement «Vallis Osulfi») se cache l'anthroponyme norrois *Ásúlfr*, et que Tout-la-ville (déformation de «Torlavilla») a en fait pour premier élément *þorlákri*? Et beaucoup de microtoponymes ont disparu et continuent de disparaître: l'exode rural et les remembrements leur ont porté un coup fatal.

Conclusion

La colonisation de la Normandie se caractérise avant tout par la fusion rapide et réussie entre Francs et Scandinaves. Reprenant une bonne part de ce qui existait déjà dans le pays, les Vikings le complétèrent et l'améliorèrent. Il ne reste plus aujourd'hui que les vestiges de ce passé lointain et glorieux qui vit se constituer, en quelques générations, le peuple normand.

SUPPORT OUR COLLEAGUES IN EASTERN EUROPE

See "Message from the Editors"

MARIE WELLINGTON

L'imagination, la raison et l'esthétique personnelle de Rousseau dans *La Reine Fantastique*

Il arrive quelquefois que l'alliance entre le concept de l'imagination et la raison, l'emblème des écrits français des Lumières, n'éveille pas suffisamment notre attention. Néanmoins la reconnaissance tacite de son existence est d'une importance primordiale pour priser dans les soi-disant écrits rationnels de ce siècle la modernité de pensée qui s'y annonce. Le cas du conte de fées de Rousseau, *La Reine Fantastique*, écrit en 1756 et publié en 1758, en offre un exemple. ¹ Une manifestation nette de l'imagination d'un philosophe prééminent qui date du milieu du siècle des Lumières, ce conte proclame dans tous ses détails littéraires que l'imagination et la raison, ou bien le monde idéal et le monde matériel, sont intimement liées.

L'esthétique personnelle de Rousseau est une esthétique qui s'appuie sur l'imagination, autrement dit une esthétique de négation qui consiste à rejeter la réalité en la reformant. En vue de ce but, Rousseau bâtit un système esthétique qui se remarque dans toutes ses œuvres principales: il efface ce qui existe et le remplace. ²

En tant qu'auteur, Rousseau crée ses œuvres, mais il réalise ainsi sa propre existence et, chemin faisant, finit par se créer, car il ne vit qu'à travers ses œuvres. ³ Jacques Chouillet identifie ce phénomène et l'explique de la manière suivante: «A la théorie des encyclopédistes qui définit le fonctionnement de l'imagination comme un procès de découverte, Rousseau oppose son expérience personnelle, dans laquelle le fonctionnement de l'imagination est vécu et conçu comme un *procès de néantisation*.» ⁴ En étudiant la façon dont Rousseau se met à recréer constamment la réalité de *La Reine Fantastique*, on aperçoit facilement la mise en pratique de son esthétique qui se dévoile surtout dans les domaines suivants: intrigue, portrait de personnages, signification philosophique, structure et clôture textuelle.

Dans les paragraphes qui commencent le conte se dépeint la première situation qui subira une métamorphose suivant l'esthétique de Rousseau. On apprend que le roi Phénix jouit d'excellents rapports avec ses sujets et qu'il cherche à les rendre heureux, mais «une conduite si singulière lui donnoit parmi les grands un ridicule ineffaçable. Le peuple le bénissoit; mais, à la cour, il passoit pour un fou.» ⁵ Les données qu'il faut mettre en équilibre, les voici établies: d'une part, le roi et sa propre cour; de l'autre, le roi et sa propre personne. Il lui faut apporter à son rôle de souverain le mérite de son identité personnelle.

Ce qui aggrave ce dilemme, c'est le manque de successeur. Rousseau